



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24095068

Tribunal de Commerce de Liège
Division Verviers

12 JUIN 2024

Le greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0420 651 980**

Nom

(en entier) : **Société Publique de Gestion de l'Eau**

(en abrégé) : **SPGE**

Forme légale : **Société anonyme de droit public**

Adresse complète du siège : **Rue des écoles 17/19**

4800 Verviers

Objet de l'acte : Contrat de financement – Ratification d'une clause de changement de contrôle - Décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2024

Vu le Code de l'eau et en particulier l'article D.333 et D.334 bis ;

Vu les statuts de la SPGE approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2024 et par le Gouvernement wallon en séance du 02 mai 2024 ;

Vu les compétences du Conseil d'administration en vertu des articles D.334 bis du décret et 18 des statuts ;

Considérant que le Code des sociétés et associations ne prévoit pas de procédure particulière pour la tenue des Assemblées générales spéciales des sociétés non cotées tout comme nos statuts ;

Considérant que le Cabinet d'avocat Mosal confirme cette analyse ;

Considérant que les conventions n'imposent pas une ratification des contrats par une assemblée générale spéciale ;

Le Conseil d'administration décide de ratifier les clauses de changement de contrôle des contrats de financement signés respectivement :

- le 30 novembre 2023 avec la BEI pour un montant de 230 millions d'€,
- le 21 novembre 2023 avec BNP Paribas Fortis (CB 41) pour un montant de 30 millions d'€,
- le 23 avril 2024 avec BNP Paribas Fortis (CB 45) pour un montant de 20 millions d'€
- et le 23 avril 2024 avec CBC (CB 46) pour un montant de 10 millions d'€.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).